



Conseil Général  
Method

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 30 MAI 2011.**

**Présidente :** Anne PLANCHE

**Secrétaire :** Fanny RODRIGUEZ

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en saluant les membres présents pour le dernier Conseil de la législature.

Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Mesdames et Messieurs Antoinette Bertola, Renée Mabilie, André Rochat, Jacques Monnard et Samuel Thoney, habitants décédés récemment.

La parole est passée à la Secrétaire pour l'appel :

123 membres ont été convoqués.

55 membres répondent à l'appel.

68 membres sont absents dont 14 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame la Boursière.

Les scrutateurs sont Madame Michèle Depairon et Monsieur Christophe Unger.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Appel.**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010.**
- 3. Assermentation des nouveaux membres.**
- 4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.**
- 5. Communications de la Présidente.**
- 6. Communications de la Municipalité.**
- 7. Préavis municipal n°50 : Comptes 2010. - Rapport de la commission de gestion-finances.**
- 8. Préavis municipal n°51 : Régionalisation du SDIS – Adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours et adoption de ses statuts. - Rapport de la commission.**
- 9. Interventions individuelles.**

L'ordre du jour est accepté à main levée et sera suivi tel que présenté.

### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010.**

Chaque membre a reçu avec la convocation, une copie du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010. Aucune remarque n'est signalée.

Le procès-verbal est adopté à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

### **3. Assermentation des nouveaux membres.**

Madame et Monsieur Audrey et Didier Bonardo sont assermentés.

### **4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil.**

Monsieur Pascal Marendaz répond à Monsieur Franck Neveu concernant la pose d'un miroir au carrefour du Bras d'Or : Un miroir a été installé, mais il ne donne pas satisfaction. Il sera prochainement remplacé par un autre modèle.

Monsieur Christian Rochat répond à Monsieur Daniel Marendaz concernant la déchetterie, le tri des déchets des PME et l'éventuelle nomination d'une commission ad hoc : La Municipalité n'a malheureusement pas eu le temps de débattre de cette question. Elle sera traitée en début de législature par la nouvelle Municipalité.

## **5. Communications de la Présidente.**

Aucune communication de Madame la Présidente.

## **6. Communications de la Municipalité.**

Monsieur Amadio Santacroce a préparé un projet de directive en matière de police des constructions, afin de simplifier les procédures. Le projet est actuellement à l'étude auprès du Canton et Monsieur Santacroce espère pouvoir le présenter lors du premier Conseil de la législature. • L'acquisition d'un nouveau columbarium pour le cimetière devra se faire rapidement. Les cases disponibles dans le columbarium actuel sont quasiment toutes occupées. • Une commission consultative de construction sera créée en début de législature pour plancher sur l'avenir et les projets du bâtiment du congélateur.

Monsieur Christian Rochat informe le Conseil que Monsieur Raymond Ciana, délégué communal au sein de la STEP, a cessé son mandat. La Municipalité est à la recherche d'un(e) remplaçant(e). La charge consiste en quatre séances annuelles. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Monsieur Rochat. • Les statistiques 2009 de la STRID sont présentées sur écran : Le total des ordures ménagères (OM) représente 72,8kg par habitant. La moyenne de ces ordures pour les villages de même densité de population dans le Canton est de 120kg, nous sommes donc bien en-dessous. Au niveau des déchets encombrants (EC), nous arrivons à 82,6kg par habitant. La moyenne des autres communes est de 38kg. Nous sommes donc confrontés à un problème de transfert des déchets OM-EC. Des informations plus précises seront données aux concitoyens afin d'améliorer le tri. En 2010, nous avons encore mieux trié et arrivons à 65kg d'OM par habitant. Ce qui n'a pas été mis dans le sac poubelle se retrouve aux EC, même si ces derniers ont quelque peu baissé à 75kg. La situation sera plus claire et précise quand tout le nord-vaudois aura adopté un système de taxe au sac ou au poids. • Un reportage de la Radio Suisse Romande, relayé par le journal Bon à Savoir concernant la qualité de l'eau potable en Suisse romande a suscité plusieurs réactions alarmées d'habitants du village. L'eau de deux communes de chaque Canton romand, dont Method, a été analysée et les résultats ont été commentés. Des traces de germes et de pesticides ont été décelées dans l'eau de notre village. Suite à ces résultats, la Municipalité a rapidement pris contact avec le laboratoire cantonal qui a effectué une analyse complète de notre réseau d'eau et présenté une synthèse de l'article paru : - Le laboratoire stipule qu'un prélèvement effectué dans les règles de l'art prévoit cinq minutes de purge et une désinfection du robinet. Or dans l'article, il est noté que «le prélèvement a été fait à l'aube après une nuit sans avoir tiré l'eau. Cette démarche visait à tester la qualité du liquide qui sert, la plupart du temps, à préparer la première boisson de la journée. Elle ne correspond cependant pas aux prescriptions légales qui prévoient de laisser couler l'eau cinq minutes avant l'analyse». - Les germes aérobies retrouvés dans l'eau ne représentent aucun danger pour la population. - Les analyses microbiologiques effectuées n'ont pas démontré la présence de germes indésirables d'origine fécale. Le système UV mis en place l'an dernier à la STEP fonctionne donc à entière satisfaction. - Vu la manière dont a été effectué le prélèvement, l'analyse correspond au dernier bout de conduite de la maison-témoin et non à l'eau du réseau. La qualité microbiologique de l'eau dépend donc de l'utilisateur et de la propreté du robinet. - L'analyse chimique ciblée a démontré la présence de produits phytosanitaires (herbicides, pesticides...). Cependant, les normes fédérales en matière de pesticide étaient respectées, moins de 0,1micro-gramme par litre de chaque composant. Tous ces composants sont obligatoirement analysés deux fois par année et le dernier prélèvement date du 10 mai. Les résultats ne sont pas encore connus. - L'eau distribuée à Method est conforme à l'ordonnance fédérale. Cependant, la présence répétée d'herbicide et de ses dérivés dans l'eau pompée impose des mesures spécifiques dans le futur. Le maintien futur de la ressource en eau potable nécessite des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en particulier un usage contrôlé et limité de composants phytosanitaires. Monsieur Rochat tient à rassurer la population, l'eau de Method est de bonne qualité et régulièrement contrôlée. Au niveau de la quantité d'eau, malgré les faibles précipitations, le niveau reste correct et se maintient.

Madame la Syndique donne une précision au sujet de la communication de Monsieur Santacroce concernant la nomination d'une commission de construction pour le bâtiment du congélateur. Ce sujet n'a pas du tout été abordé en séance de Municipalité et par conséquent, aucune décision n'a encore été prise à cet égard. La nouvelle Municipalité devra se pencher sur cette question et prendre une décision en toute collégialité sur la nomination d'une éventuelle commission.

Monsieur Jean-Louis Girardet demande que la Municipalité organise une séance d'information sur le sujet de l'eau pour toute la population.

### **7. Préavis municipal n°50 : Comptes 2010. - Rapport de la commission de gestion-finances.**

Le préavis municipal, ainsi qu'une synthèse des comptes ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission de gestion-finances.

Madame Francine Chevalier donne lecture du rapport : La commission de gestion-finances, composée de Francine Chevalier, Eliane Piguët, Brice Marendaz, Marlyse Marendaz, Oscar Hernan et Franck Neveu a procédé au contrôle des comptes de la bourse communale pour l'exercice 2010 en date du 17, 19 et 23 mai 2011. Toutes les pièces comptables et les renseignements nécessaires ont été aimablement fournis par Madame Cinzia Galli Ratano, syndique et Madame Nicole Conrad, boursière communale, qui ont répondu à toutes les questions des membres de la commission. La commission a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire OFICO qui a effectué la vérification des comptes. Suite aux divers contrôles effectués la commission peut faire part au Conseil Général des observations suivantes : • Les produits des comptes «finances» tels qu'ils ressortent de la comptabilité sont restés relativement stables (Frs. 1'882'380 en 2009 et Frs. 1'887'694 en 2010). Il convient cependant de nuancer cette appréciation en précisant que les produits d'impôts des personnes physiques ont baissés de Frs. 1'157'897 en 2009 à Frs. 944'906 en 2010. Et ceux des personnes morales se sont effondrés de Frs. 315'731 en 2009 à Frs. 11'573 en 2010. Le résultat net est obtenu en y incluant les autres impôts, l'évolution de la provision pour débiteurs qui a été diminuée de Frs.168'500 en 2010 et la dissolution de la réserve pour péréquation de Frs. 200'000.-. • Le fonds de réserve pour pertes sur débiteurs a diminué de Frs. 310'000 à Frs. 141'500.-. Cette provision a été jugée suffisante par l'organe de révision pour couvrir les risques encourus. • Les comptes de fonctionnement de l'année 2010, présentent un excédent de produits de Frs. 212.74. Ce résultat équilibré n'a été rendu possible que par la dissolution de fonds de réserves pour un montant total de Frs. 255'000.-. • Pour ce qui est du respect des différents postes du budget 2010, la commission a constaté un bon contrôle des coûts, hors évènements exceptionnels, en particulier pour la traversée du village pour laquelle la municipalité a maintenu les dépenses à Frs. 110'238.65 en dessous du montant prévu de Frs. 635'000.-. • Les chiffres 2010 confirment les appels à la prudence formulés par la commission dans ses précédents rapports. Sur la base de ces chiffres, on constate que la commune ne dispose actuellement d'aucune capacité pour de nouveaux investissements (en tout cas dans les domaines publics non rentables). La capacité d'autofinancement 2010 de la commune est négative pour un montant Frs. 72'523.-. En conséquence, la commission rend particulièrement attentifs la municipalité et le Conseil que de nouveaux investissements importants ne pourront pas se réaliser dans un avenir proche sans recourir à une augmentation des impôts et/ou une augmentation de la dette. Suite à ces observations et après toutes les vérifications effectuées, la commission peut affirmer que : La comptabilité est régulièrement tenue. Le bilan au 31 décembre 2010 et le compte de fonctionnement pour l'exercice 2010 concordent avec la comptabilité. L'état de la fortune et des résultats répondent aux dispositions de la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes. De ce fait, la commission propose au Conseil Général d'approuver les comptes pour l'exercice 2010 tels que présentés et de donner décharge à la boursière, à la municipalité et à la commission de gestion et finances.

En outre, la commission a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2010 de la station d'épuration de la Condémine, communes de Method et Suscévaz, à Method le 28 avril 2011.

Le rapport qui en découle ne comporte aucune remarque ou observation particulière.  
La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.  
La Présidente procède au vote.  
Les deux articles du préavis municipal n°50 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

#### **8. Préavis municipal n°51 : Régionalisation du SDIS – Adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours et adoption de ses statuts. - Rapport de la commission.**

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation, la Présidente passe de suite la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Armand Piguet donne lecture du rapport : La commission composée d'Armand Piguet, Patrick Girard et Stéphane Burdet, s'est réunie le 24 mai 2011. Les questions ont été posées préalablement au Municipal concerné, Monsieur Pascal Marendaz. En fonction des éléments qui lui ont été présentés, la commission approuve à l'unanimité ce préavis et recommande au Conseil d'en faire de même.

La Présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote.

Les deux articles du préavis municipal n°51 sont acceptés à main levée, sans avis contraire, ni abstention.

#### **9. Interventions individuelles.**

La Présidente remercie Madame Eliane Piguet pour son engagement au sein de la commission de gestion-finances et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle fonction de Municipale. Une petite attention lui est remise.

Monsieur Gabriel Caillet rappelle que la fête régionale des paroisses aura lieu le 2 juin à Method. Après le culte, une partie festive aura lieu à la grande salle où près de 300 personnes sont attendues. Est-ce que les terrains de pétanques auront été enlevés ?

Madame Francine Chevalier a demandé lors d'une précédente séance qu'un robinet soit installé à la déchetterie.

Monsieur Christian Rochat répond que la Municipalité réfléchit pour trouver une solution car, si l'installation d'un robinet ne pose pas de difficulté en été, cela peut devenir problématique en hiver.

Monsieur Bernard Marendaz rappelle que l'Abbaye des Laboureurs de Method aura lieu du 18 au 20 juin prochain. Le traditionnel cortège débutera à 19h le lundi soir.

Madame Joëlle Zeller demande une précision concernant le miroir cité en début de séance au point 4 de l'ordre du jour. De quel miroir parle-t-on exactement ?

Monsieur Pascal Marendaz répond qu'il est question du miroir ovale installé à l'angle de la propriété de la famille Zeller.

Monsieur Jean-Christophe Ducret croit se rappeler que le Conseil a voté, il y a quelques temps, pour intégrer le réseau d'eau du Mont de Chamblon. Est-ce que ce projet est toujours d'actualité ou a-t-il été abandonné ?

Monsieur Christian Rochat répond que le projet n'est pas du tout abandonné. Nous avons intégré en 2006 déjà, un vaste projet régional de gestion du réseau d'eau potable pour tout le Nord Vaudois qui s'appelait alors la SAGREYG et qui porte désormais le nom de SAGENORD. Le dossier suit son cours et des informations seront données en temps voulu.

Monsieur Jean-Christophe Ducret est inquiet concernant la qualité de l'eau. Même si les taux indiqués de pesticides restent dans les normes et même si les articles parus sont sans doute alarmistes, il n'en demeure pas moins que nous sommes en présence de substances cancérigènes, dont les effets à long terme sur l'organisme ne sont pas clairement définis. Monsieur Ducret est en général consommateur de l'eau du robinet, mais à la suite de la lecture de l'article incriminé, il a cessé d'en boire et a acheté de l'eau en bouteille.

Ces substances cancérigènes ne vont pas être éliminées de notre réseau du jour au lendemain. Est-ce que la participation de notre commune dans un autre système de distribution d'eau ne donnerait pas des résultats plus rapides ?

Monsieur Christian Rochat souligne que l'eau de Method a été analysée, au contraire de celle d'Onnens. On ne sait pas précisément ce qu'elle contient et toute la population d'Yverdon et des environs la boit. Les systèmes de détection de ces substances étant toujours plus performants, on va toujours trouver des résidus, même présents en infimes quantités.

Monsieur Jean-Christophe Ducret précise tout de même que selon l'article du journal Bon à Savoir, la quantité de pesticides présente dans l'eau de Method est 10 fois supérieure que celle des 14 autres eaux contrôlées en Suisse romande.

Monsieur Christian Rochat se veut rassurant. Notre eau est régulièrement contrôlée, elle est parfaitement potable et consommable. Au moindre problème, les robinets se fermeront.

Madame la Syndique dresse le bilan de la législature 2006-2011, arrêté au 31 décembre 2010 : La Municipalité sortie des urnes en 2006 s'est donné pour mission de dialoguer avec le Conseil et la population, d'être transparent au niveau des finances et de l'administration, protéger le patrimoine et avancer vers le futur. Sur les 49 préavis présentés devant le Conseil, seuls 2 ont été refusés. Ces deux refus concernaient le prélèvement d'une indemnité communale pour l'usage du sol de 0.7 ct/kWh de consommation d'électricité et une augmentation de 5 points d'impôts pour l'année 2008. Nous sommes obligés de constater, à posteriori, que ces deux préavis étaient tout à fait justifiés et que leur acceptation aurait permis d'être mieux préparés à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation et d'obtenir une meilleure capacité d'autofinancement, base indispensable pour soutenir les investissements futurs nécessaires. Un remerciement est dû au bureau du conseil dans son intégralité pour l'excellente collaboration tout au long de la législature. Le dialogue avec la population a toujours été un point essentiel pour cette Municipalité. Nous avons essayé de prôner le dialogue ouvert aussi dans la discussion avec les citoyennes et citoyens en tant que particuliers. Ceci n'a pas été simple. Dialoguer suppose une volonté d'écoute et un respect mutuel ainsi que l'envie de trouver un langage commun. Il a été compliqué, parfois carrément impossible de faire comprendre qu'il y a une belle différence entre une personne en tant qu'être humain et la fonction qu'elle occupe. J'aimerais personnellement remercier toutes celles et ceux qui ont voulu nous faire cadeau d'un vrai sentiment de partage et de compréhension. Promouvoir la transparence a été un objectif vaste et délicat et nous avons dû d'abord se mettre d'accord sur la signification du terme. En ce qui concerne l'information nous avons atteint l'objectif par plusieurs mesures (site internet, nouveau logiciel de comptabilité qui facilite la lecture et la compréhension des comptes). Même si aucun conseiller n'en a fait usage, le droit de consulter la boursière sur les détails des comptes a été toujours garanti. Les résultats financiers de la législature sont assez réjouissants : 5 ans de bouclage des comptes dans les chiffres noirs (en toute transparence et sans maquillage comptable), une situation des débiteurs assainie, un endettement réduit malgré deux nouveaux emprunts (Frs. 1.5 mio pour rembourser l'ancienne dette auprès de la Caisse des Communes Suisses et Frs. 500'000.- pour financer les travaux du carrefour du Bras d'Or). Tout ceci, SANS augmentation des impôts et avec maîtrise de la trésorerie courante. Un grand merci à notre boursière pour sa compétence et sa rigueur. Venons-en maintenant aux objectifs que l'on s'était donné pour avancer vers le futur et leur réalisation : Le premier objectif était de mener à terme les projets hérités de l'ancienne Municipalité, dont le plus important a été le Syndicat AF du Mujon, puis le chemin de l'église. Le second objectif était de réaliser les projets en phase d'étude, dont le premier était la traversée du village (deux mesures réalisées à ce jour : Le pont du Mujon et le carrefour du Bras d'Or), et la révision du PGA, qui a essuyé deux refus de la part du Canton. Juste une remarque concernant la stagnation de la révision du PGA : Nous avons essayé par tous les moyens possibles de faire avancer ce dossier et lutté contre les règles perverses du Plan Directeur Cantonal qui voudrait nous forcer à couper de façon drastique nos réserves en zone à bâtir. Nous avons essayé de dialoguer avec certains propriétaires ainsi qu'avec nos autorités cantonales pour sortir de l'impasse. Nous avons, pour finir, déposé une demande afin que Method soit reconnu comme centre d'importance locale (chose qui permettrait d'augmenter le pourcentage consenti de développement du village) mais rien, rien n'est encore revenu. Toute méfiance à l'égard de la Municipalité sur la façon de traiter ce sujet est totalement injustifiée.

Pour avancer vers le futur, nous nous sommes fixés aussi de nouveaux objectifs dont ceux dans le domaine de l'eau sont les plus importants (monitorage du réseau et mise en conformité de la documentation, élaboration du plan général du plan d'évacuation des eaux, réalisation d'un manuel d'autocontrôle de la qualité de l'eau, extension et amélioration du réseau et de la qualité de l'eau, couplage et évacuation Clos Cugnez-Le Moulin, système de désinfection UV de la Fondraz). Sur le projet d'essai de pompage suspendu, permettez-moi une réflexion. Ce conseil avait accordé à la Municipalité en décembre 2009 un crédit de Frs. 120'000.- pour cet objet. Et ceci à la quasi-unanimité avec seulement 4 abstentions. Sensible (peut être trop) aux remarques sur l'hasard financier lié à ce projet visionnaire et poussée aussi par le scepticisme des nos collègues de Suscévaz, partenaires dans l'affaire, la Municipalité n'a pas eu le courage d'insister et parcourir ce chemin jusqu'au bout. L'argent a primé sur la vision et tout le monde a oublié que nous cherchions de l'eau de meilleure qualité. L'histoire SAGENORD, avec le retournement politique de cette société, n'a pas aidé non plus à nous encourager sur cette voie et le crédit n'a donc pas été utilisé. Et voilà que grâce à nos amis journalistes romands, Method fait la une à la radio et sur la toile pour le contenu en pesticides de son eau. La Municipalité n'a aucun reproche à se faire à ce sujet. Les mesures d'interdiction d'usage des produits à l'origine de la pollution ont été prises comme le Canton l'avait demandé. Le contrôle et la sanction sont la tâche de l'autorité, la volonté de respect et la discipline reviennent aux agriculteurs et aux particuliers concernés. Monsieur Christian RoCHAT vous a déjà illustré l'action lancée pour voir clair dans cette question et lu la synthèse de la réponse du Laboratoire Cantonal à ce sujet. Je n'en rajouterai pas sauf peut être répéter que là aussi l'intérêt collectif devrait primer dans la conscience de tout un chacun. Ne dit-on pas «je le promets»... n'est-ce-pas ? Autres objectifs réalisés ou en phase d'étude : La participation à l'installation régionale de déshydratation des boues à Ependes, le règlement et les taxes sur les déchets, la création d'une nouvelle classe, l'étude d'une unité d'accueil de jour pour les enfants dans le bâtiment du collège (encore en phase d'analyse), le projet de rénovation intérieure du bâtiment du congélateur (actuellement en phase de modification comme cité avant par Monsieur Santacroce), la rénovation du stand de tir à l'extérieur et à l'intérieur (avec la précieuse collaboration de la société de Jeunesse), l'assainissement de la butte de tir. Le domaine de la culture et les loisirs n'ont pas été oubliés (journée des aînés, hommage à Suzanne Addor-Ackermann, Classiques de Method...). Voilà, j'espère que ce petit rappel des faits vous a été utile pour jeter un regard objectif sur l'activité de la Municipalité sortante. Nous passons le témoin à la nouvelle Municipalité avec confiance dans leur volonté et leur capacité de faire bien, voir mieux. Nous prenons congé de vous avec le verre de l'amitié que vous sera offert tout à l'heure.

Madame la Syndique est généreusement applaudie.

Monsieur Brice Marendaz signale qu'au sujet des substances chimiques retrouvées dans l'eau, les agriculteurs sont certes responsables, mais ils ne sont pas les seuls. Chaque particulier, propriétaire d'un jardin, utilise également des herbicides ou pesticides. Chacun doit se sentir concerné.

Madame la Syndique répond que Monsieur Marendaz ne l'a peut-être pas entendu, mais elle a mentionné les agriculteurs et les particuliers concernés lors de son intervention.

Monsieur Franck Neveu partage l'avis de Monsieur Jean-Christophe Ducret. Les taux de produits phytosanitaires relevés restent dans les normes, mais qu'en pense le corps médical ? Quels sont les effets à long terme sur l'organisme ?

Madame la Syndique répond que Monsieur Raetz, chef du laboratoire cantonal, est à disposition de chaque citoyen de Method pour des renseignements.

Monsieur Jean-Alfred Burdet souligne que depuis des dizaines d'années, les Municipalités successives sont sensibles à la problématique l'eau. Il y a quelques années, le Conseil général souhaitait garder sa propre source et a freiné les vellétés municipales. Cependant, dans ce domaine, il faut voir à long terme et la meilleure solution pour notre village est de se connecter à la SAGENORD. A l'heure actuelle, nous n'avons pas d'eau de secours. L'eau est un bien très précieux et nécessaire, il ne faut pas lésiner et ne pas hésiter à investir ces prochaines années.

La séance est levée à 21h10.

La traditionnelle verrée de fin de législature est offerte à la buvette.

Verbalisé à Method, le 13 juin 2011.

La Présidente :

La Secrétaire :

Anne PLANCHE

Fanny RODRIGUEZ